

habituelle ne seraient nullement violées s'il permettait de prendre le débat sur le discours du trône et de passer ensuite aux autres questions quand la Chambre aura remercié Son Excellence pour son discours. C'est la procédure régulière à suivre et j'espère qu'il en agira ainsi.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crois suivre la procédure régulière. Le *Feuilleton* annonçait qu'à un certain moment nous en viendrions aux motions et c'est d'une façon régulière que je présente cette motion dont un avis régulier a été donné. La question est assez importante pour mériter l'attention de la Chambre pendant quelques instants. Je ne m'attends pas à une discussion prolongée, parce que moi-même j'ai l'intention de ne faire que quelques remarques.

L'incident en question a eu lieu à Hamilton, il y a quelques semaines et porte gravement atteinte à la réputation d'un homme qui est le premier ministre du Canada et le conseiller principal de Son Excellence le Gouverneur général et concerne certaines matières d'intérêt public. Ce qui donne à l'affaire un caractère plus important, c'est que ces accusations viennent d'une personne qui, à une certaine époque, faisait partie du Gouvernement et qui est encore un des conseillers privés de Sa Majesté. A mon avis, la question mérite d'être portée à l'attention de la Chambre le plus tôt possible. On fournira à l'honorable M. Gordon l'occasion de déclarer s'il a réellement tenu le langage qu'on lui prête dans les journaux et rapporté dans l'avis de motion et de dire sur quoi il s'est appuyé pour porter ces accusations. L'honneur du premier citoyen du pays est en jeu; non seulement l'honneur de cet homme qui est membre de cette Chambre mais aussi la dignité de toute la Chambre des communes. C'est pour cette raison qu'il est de la plus haute importance de procéder immédiatement.

Tous les journaux du pays donnent aux incidents de ce genre l'honneur de la première page et c'est pourquoi ils ont tant de retentissement. Plusieurs d'entre nous avons attendu de jour en jour et de semaine en semaine, espérant l'explication ou la rétractation de ces paroles. J'ai appris qu'à une réunion tenue dans la ville de Cobourg, vers la mi-janvier, l'honorable M. Gordon fit une déclaration qui peut être interprétée comme une explication ou des excuses tardives pour les propos tenus à l'égard de M. Herridge. La présente motion ne relève aucunement les choses qui ont été dites au sujet de M. Herridge: elle propose seulement de faire enquête sur les remarques faites par l'honorable M. Gordon au sujet de premier ministre du Canada. Chose étrange, M. Gordon s'est abstenu de s'expliquer ou de s'excuser là-dessus.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'ai donc l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable M. Stevens:

Qu'un comité spécial composé de sept membres de cette Chambre dont le choix sera fait plus tard soit nommé pour faire une enquête sur certaines accusations et allégations que l'honorable George N. Gordon, c.r., membre du Conseil privé du Roi pour le Canada, a faites en public dans la ville de Hamilton, le 6^e jour de janvier 1932, telles qu'elles sont rapportées dans le journal le *Globe*, publié dans la ville de Toronto, le 7^e jour de janvier 1932, et aussi une autre déclaration faite par ledit George N. Gordon, à Lindsay, le 8 janvier 1932, et publiée dans ledit journal le *Globe* le 9^e jour de janvier 1932 et aussi publiée dans d'autres journaux du Canada, jetant du discrédit sur le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de cette Chambre, relativement à des affaires d'intérêt public; lesquelles dites accusations et allégations publiées dans ledit journal le *Globe* sont exposées dans les termes suivants et ont été publiées aux dates respectives suivantes:

7 janvier 1932.—“La vague accusation que le premier ministre Bennett a financé le voyage de noces de sa sœur en Europe au frais du Trésor canadien, et qu'il a obtenu un nouveau wagon privé pour son propre usage, au coût, pour le Canada, de \$125,000, a été lancée devant les libéraux de l'endroit ce soir, par l'honorable G. N. Gordon, c.r., qui a été assistant de l'Orateur à la Chambre des communes fédérale sous le gouvernement King.”

“Il a reproché au premier ministre Bennett d'avoir nommé son beau-frère au poste de représentant du Canada à Washington, et il a alors allégué que le coût du voyage de noces de madame Herridge en Europe avait été payé par le premier ministre au moyen des fonds du Trésor.”

9 janvier 1932.—“J'ai été trop longtemps dans la vie publique pour faire des déclarations qui ne seraient pas fondées sur des faits”, a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été publiée correctement dans le *Globe*. “Un vaste auditoire, à Hamilton, a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement”, a continué M. Gordon.

“Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et c'était son voyage de noces,” a dit M. Gordon. “Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que, s'il était un conseiller juridique canadien permanent, il ne devrait pas avoir pris tout son temps pour préparer et plaider l'appel devant le Conseil privé, et il a ainsi négligé ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.”

“M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral durant le temps de son voyage de noces.”

Avec pouvoir d'assigner des témoins, de demander la production de documents et de dossiers, d'interroger des témoins sous serment, et de faire rapport à cette Chambre en temps et lieu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant que cette motion ne soit adoptée, je désire revenir sur les observations que j'ai déjà faites au sujet de la façon dont nous devons traiter le discours que Son Excellence a fait au Parlement et pour lequel nous comptons exprimer nos remerciements cet après-midi. On aura